



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-MOT-153

Déposé le : 30.06.20

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Modification de la LADB pour que les vins vaudois soient mieux représentés dans la restauration.

Texte déposé

L'intérêt de la population vaudoise pour les produits du terroir vaudois est en nette augmentation et la période du COVID-19 n'a fait qu'accentuer la prise de conscience sur l'importance de choisir et de consommer des produits de proximité.

Si les commerces multiplient leurs offres de tels produits, la tendance n'est pas la même dans la restauration.

Si une petite partie des établissements publics fait la part belle aux vins vaudois, avec parfois une carte des vins très majoritairement locale, force est de constater que la part des vins étrangers sur les cartes des cafés et restaurants vaudois reste très souvent majoritaire. En effet, il n'est pas rare de constater une carte des vins composée de 90% de vins étrangers dans certains établissements, et ceci même au cœur des vignobles vaudois.

Nous assistons aujourd'hui à une très large promotion en faveur du tourisme local en incitant nos compatriotes à passer leurs vacances en Suisse. En effet, notre pays est un

lieu de vacances qui offre un éventail de possibilités et qui n'a rien à envier aux destinations étrangères. Ces promotions sont à saluer et à soutenir.

Des mesures de soutien financier envers les établissements publics ont de plus été mises sur pied par le Conseil d'Etat pour aider cette partie importante de l'économie vaudoise.

Il paraît dès lors contradictoire de vouloir d'une part inciter les suisses à rester dans notre pays, à consommer local, afin de soutenir une économie de proximité et d'autre part proposer à ces mêmes consommateurs une majorité de vins étrangers.

L'article 41 de la Loi vaudoise sur les auberges et débits de boissons (LADB) impose déjà aux établissements de proposer du vin vaudois sans toutefois en préciser la quantité, ce qui laisse entendre au minimum un seul vin.

Cette motion demande une modification de cette loi en y ajoutant l'obligation de proposer un minimum de 40% de vins vaudois.

Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB) du 26 mars 2002

Art. 41 Devoirs envers la clientèle [2]

- 1 Le client a le droit d'exiger du personnel de l'établissement un compte écrit et détaillé. Il peut en demander quittance après l'avoir payé.
- 2 L'octroi d'une licence avec alcool comporte l'obligation d'offrir, en vente, un minimum de 40% de du vin vaudois.
- 3 Chaque exploitant doit contribuer, dans la mesure du possible, à la promotion des produits du terroir vaudois.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | <input type="checkbox"/> |
| (c) prise en considération immédiate | <input type="checkbox"/> |
| (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire | <input type="checkbox"/> |

Nom et prénom de l'auteur :

Maurice Neyroud

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Aminian Taraneh	Chevalley Christine	Evéquois Séverine
Aschwanden Sergei	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Fonjallaz Pierre
Balet Stéphane	Christen Jérôme	Freymond Isabelle
Baux Céline	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre X	Clerc Aurélien X	Fuchs Circé
Betschart Anne Sophie	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bettschart-Narbel Florence	Courdesse Régis	Gaudard Guy X
Bezençon Jean-Luc	Cretegy Laurence X	Gay Maurice X
Bolay Nicolas	Croci Torti Nicolas	Genoud Alice
Bouverat Arnaud	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bovay Alain	Cuérel Julien	Germain Philippe
Buclin Hadrien	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buffat Marc-Olivier X	Démétriadès Alexandre	Gardon Jean-Claude
Butera Sonya	Desarzens Eliane	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine X	Dessemonfet Pierre	Glauser Nicolas
Cachin Jean-François X	Devaud Grégory	Glayre Yann
Cala Sébastien	Develey Daniel	Gross Florence X
Cardinaux François	Dubois Carole X	Guarna Salvatore
Carrard Jean-Daniel X	Ducommun Philippe	Induni Valérie
Carvalho Carine	Durussel José	Jaccard Nathalie
Chapuisat Jean-François	Echenard Cédric	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie	Eggenberger Julien	Jaques Vincent
Cherubini Alberto	Epars Olivier	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Jobin Philippe	Neumann Sarah	Ryf Monique
Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Schaller Graziella
Karlen Dylan	Nicod Bernard	Schelker Carole X
Keller Vincent	Nicolet Jean-Marc	Simonin Patrick X
Labouchère Catherine X	Paccaud Yves	Soldini Sacha
Liniger Philippe	Pahud Yvan	Sonnay Eric X
Lohri Didier	Pedroli Sébastien	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan	Pernoud Pierre André	Studer Léonard
Mahaim Raphaël	Petermann Olivier X	Stürner Félix
Marion Axel	Podio Sylvie	Suter Nicolas
Masson Stéphane X	Pointet Cloé	Thalman Muriel
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Thuillard Jean-François
Matter Claude X	Radice Jean-Louis	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Räss Etienne	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Ailette	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezzo Stéphane	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Richard Claire	Volet Pierre X
Métraux-Botteron Anne-Laure	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Meystre Gilles	Rime Anne-Lise X	Vuilleumier Marc
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André	Wahlen Marion
Mischler Maurice	Romano-Malagrifa Myriam	Weidmann Yenny Chantal X
Misiego Céline	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mojon Gérard X	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Ruch Daniel	Zünd Georges
Mottier Pierre François	Rydlö Alexandre	Zwahlen Pierre